



## Schéma de Cohérence Territoriale – Mise en œuvre

### Règlement Concours photo

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL) pilote la mise en œuvre d'un document d'urbanisme appelé Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire des deux intercommunalités, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et la Communauté de Communes Flandre-Lys. Ces orientations apportent des réponses en matière d'organisation de l'espace, de développement de l'habitat, de mobilité, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement, de paysage, d'agriculture.

Pour l'année 2022, le SMFL a souhaité apporter un regard particulier et sensibiliser à la thématique de l'eau sous ses différentes formes.

#### **1- Thème du concours**

Les photos auront pour thème : « l'eau dans tous ses états »

Les thématiques suivantes pourront être abordés :

- Les rivières, les mares,
- Les ressources en eau,
- L'eau sous toutes ses formes (solide, liquide, gazeuse),
- La flore, la faune sauvage aquatique,
- La biodiversité aquatique,
- Les inondations,
- Le transport fluvial,
- Le changement climatique (phénomènes météorologiques dû à l'eau)

Les photos devront être prises sur une des 58 communes du territoire du Syndicat Mixte Flandre et Lys.



## 2- Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux personnes majeures et mineures à titre individuel (autorisation de participation à fournir par le représentant légal) vivant ou travaillant sur le territoire du Syndicat Mixte Flandre et Lys. La participation est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les membres du jury et leurs familles ne peuvent concourir.

Dans le cadre du concours en milieu scolaire, Les élèves devront participer en leur nom propre.

## 3- Durée et déroulement du concours

Le concours est ouvert à compter du 04 Avril 2022 et jusqu'au 30 octobre 2022 minuit. La remise des prix aura lieu en décembre 2022.

## 4- Modalités de participation

Le concours se divise en 3 catégories :

- **Catégorie jeunes** : ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans, scolaires (collégiens et lycéens étant scolarisés dans un établissement sur le territoire).
- **Catégorie grand public, photographes amateurs** : ouvert aux adultes à partir de 18 ans, vivant et/ou travaillant sur le territoire,

- **Catégorie photographes professionnels** : ouvert aux photographes professionnels vivant et/ou travaillant sur le territoire.

**Un prix spécial du jury** sera attribué à une classe qui aura remis le plus de participation individuelle, toutes thématiques du concours photo confondues et aillant fourni un travail de groupe.

**Chaque participant peut proposer 1 photographie**, sur les supports suivants :

- Sur papier photo au format A4 (21x29.7 cm) qualité supérieure, avec le nom de l'auteur de la photo (toute photo en basse définition ou inexploitable sera refusée)
- Sur un fichier numérique format JPEG, avec le nom de l'auteur sur la photo, sur clé usb ou en lien de téléchargement.

Ne seront pas retenues :

- Les photographies retouchées numériquement, non réalistes, et dont le style s'éloigne de la pratique de la photographie (ex : effet fusain, effet aquarelle...)
- Les photomontages,
- Les photographies transmises après la date limite,
- Les photographies scannées,
- Les photographies ne respectant pas le thème du concours,
- Les photographies issues d'internet.

**Le dossier de participation complet devra être posté numériquement à l'adresse suivante : [contact@sm-flandreetlys.fr](mailto:contact@sm-flandreetlys.fr) et par voie postale à Syndicat Mixte Flandre et Lys « concours photos» 222 bis rue de Vieux Berquin 59190 Hazebrouck avant la date du 30 octobre 2022 (cachet de la poste faisant foi).**

Le dossier comprendra :

- Le bulletin de participation complété et signé,
- La photo papier format A4 avec le nom de l'auteur,
- Une clé UBS avec la photo au format JPEG ou un lien de téléchargement à l'adresse [contact@sm-flandreetlys.fr](mailto:contact@sm-flandreetlys.fr) afin de télécharger la photo,
- Un texte au format Word comprenant la catégorie concourue, le titre de photo, son lieu de prise de vue, la thématique abordée et l'histoire de la prise de vue, une explication en quoi cette dernière répond à une orientation du SCOT (téléchargeable sur le site [www.sm-flandreetlys.fr](http://www.sm-flandreetlys.fr)) – 20 lignes maximum
- Le formulaire d'autorisation d'exploitation de l'image, renseigné, daté et signé,
- Pour la catégorie scolaire (collégiens et/ou lycéens) une photocopie de leur carte d'étudiant 2021/2022 ou certificat de scolarité,
- Pour la catégorie adultes et professionnels, joindre un justificatif de domicile ou attestation justifiant que votre lieu de travail est bien sur le territoire du Syndicat Mixte Flandre et Lys.

A réception les participants recevront un mail de confirmation de leur participation, après vérification et complétude du dossier.

**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au Syndicat Mixte Flandre et Lys (tél : 03 74 54 00 87 ou par mail à [contact@sm-flandreelys.fr](mailto:contact@sm-flandreelys.fr) ).**

Les dossiers déposés dans le cadre de ce concours resteront la propriété du SMFL, aucun dossier ne sera retourné.

Après clôture des candidatures, la liste des participants, par catégorie, sera publiée sur le site internet du Syndicat Mixte Flandre et Lys.

## **5- Jury du concours et critères de sélection**

Le jury sera constitué de 5 personnes :

- La Présidente du SMFL,
- 2 délégués du SMFL représentant de la CCFI,
- 2 délégués su SMFL représentant de la CCFL.

Un photographe professionnel apportera son analyse critique et alimentera la réflexion des membres du jury.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats pour chaque catégorie. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls, les noms des auteurs des clichés seront connus par les personnes chargées de réceptionner les œuvres. Le jury est souverain dans l'attribution des prix.

Les photographies seront jugées sur 4 aspects en fonction de leurs catégories :

- Thématique de la photo respectée,
- Pertinence du sujet (histoire de la prise de vue, intitulé de la photo, corrélation avec les orientations du SCoT),
- Originalité,
- Technique et intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Les clichés sélectionnés ainsi que les primés seront rendus publiques par tous les moyens à la convenance de l'organisateur et accessible à tous les candidats.

## **6- Prix et récompenses**

Le concours est doté de lots sous forme de bon cadeau à valoir à la base nautique de Haverskerque et le magasin Camara de Hazebrouck.

Les récompenses seront attribuées aux 5 premiers lauréats de chaque catégorie, lors d'une cérémonie de remise des prix.

	Catégorie Jeunes (de 12 à 18 ans)	Catégorie Grand public (<(+ de 18ans)	Catégorie photographe professionnel
1	Carte cadeau d'une valeur de 350 € à valeur chez Camara Hazebrouck	Une journée de location de bateau pour 11 personnes maxi avec matelot d'une valeur de 350€	Une journée de location de bateau pour 11 personnes maxi avec matelot d'une valeur de 350€
2	Carte cadeau d'une valeur de 200 € à valeur chez Camara Hazebrouck	Une demi-journée de location de bateau pour 11 personnes maxi d'une valeur de 195€	Une demi-journée de location de bateau pour 11 personnes maxi d'une valeur de 195€
3	Carte cadeau d'une valeur de 150 € à valeur chez Camara Hazebrouck	1 location d'une heure Donut's boat pour 7 personnes maxi d'une valeur de 50€	1 location d'une heure bateau électrique pour 5 personnes maxi d'une valeur de 50€
4	Carte cadeau d'une valeur de 100 € à valeur chez Camara Hazebrouck	1 après-midi d'initiation au stand up paddle, canoë et kayak pour 2 personnes d'une valeur de 50€	1 après-midi d'initiation au stand up paddle, canoë et kayak pour 2 personnes d'une valeur de 50€
5	Carte cadeau d'une valeur de 75 € à valeur chez Camara Hazebrouck	1 nuit en eco-lodges sur la base nautique d'Haverskerque d'une valeur de 40€ pour 2 personnes	1 nuit en eco-lodges sur la base nautique d'Haverskerque d'une valeur de 40€ pour 2 personnes

Le prix spécial du jury qui récompensera la classe ayant déposé le plus de participation individuelle et ayant réalisé un travail collectif.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 15 novembre 2022. La remise des prix aura lieu en décembre lors du vernissage de l'exposition des photos reçues.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'aucun versement de leur contre-valeur en espèces.

## **7- Informations Données / Droits d'auteur et exploitation des photographies**

Les participants (primés et non primés) déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriétés littéraires et artistiques, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction, le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et publiées sur tout support de communication du Syndicat Mixte Flandre et Lys.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur du concours ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Ces informations sont exclusivement destinées à l'usage interne du SMFL et ne seront aucunement cédées à des tiers.

Afin que le SMFL ne puisse faire l'objet d'une action quelconque en revendication ou en contrefaçon, ni recours intenté par une tiers personne au titre des éléments photographiés ou visibles, il est demandé aux candidats de s'abstenir de faire figurer sur la photo présentée dans ce concours, des personnes humaines ou tous éléments, logo ou marques que serait susceptibles d'être protégés, dans le cas contraire, les candidats devront fournir un formulaire d'autorisation d'exploitation de droit à l'image.

Les lauréats cèdent aux organisateurs du concours leurs droits sur les photos primées, dans le cadre de la promotion du concours et de l'exposition qui suivra, pour une durée de deux ans. Toute autre utilisation fera l'objet d'un contrat de cession de droit et sera rémunérée proportionnellement à l'utilisation. Cette rémunération sera distincte du prix reçu pour le concours.